

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 7 AVRIL 2015  
Hôtel de Ville - Salle du conseil municipal**

**PRESENTS** : MM. RENAU, MARCOS, Y. LAUGE, GALONNIER, BERGE, JEANNIN, FORTUN, MODENATO, M. LAUGE, GUILHEM, PEYRE, VOISIN - Mmes CAMPOURCY, CALVIA-DURIEZ, PETITJEAN, CALAS, BOLZAN BROCHARD, FERRAND

**ABSENTS REPRESENTES** : Mme VERDALLE ayant donné pouvoir à Mme CAMPOURCY – Mme CHANNOUFI ayant donné pouvoir à M. LAUGE

**ABSENTS** : M. SENEGAS - AUBERT.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. MARCOS

**SECRETAIRE ADMINISTRATIVE** : Claire ROUQUETTE.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu de la séance du 10 mars 2015.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions municipales qui ont été prises dans le cadre des délégations d'attributions du conseil municipal au maire : néant.

## 1. Finances

### ➤ Vote des taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières – Année 2015

Monsieur le Maire expose qu'en application des articles 2 et 3 de la loi du 10 janvier 1980, il appartient au conseil municipal de voter les taux des trois taxes directes locales, à savoir : taxe d'habitation, taxe foncière bâti, taxe foncière non bâti et, par voie de conséquence, le produit attendu de chacune d'elles.

Monsieur le Maire donne connaissance des éléments fournis par les services fiscaux pour l'année 2015 :

- Détail des allocations compensatrices,
- Bases d'imposition prévisionnelles et produit assuré,
- Bases non taxées,
- Eléments utiles au vote des taux.

Il rappelle que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, la Communauté d'Agglomération Béziers-Méditerranée, dont la commune est membre, perçoit directement en lieu et place de la commune, la taxe professionnelle.

A partir de ces renseignements, il convient de calculer le taux de variation et de se prononcer sur la variation proportionnelle ou sur la variation différenciée à l'intérieur de ces taxes.

Après en avoir délibéré, le produit fiscal attendu pour l'exercice 2015 est de 929 516 €, le produit fiscal à taux constants est de 929 516 €. Le conseil municipal décide d'appliquer un coefficient de variation proportionnelle de 1,000000.

Les résultats sont les suivants :

Bases d'imposition prévisionnelles 2015		Taux votés	Produit assuré 2015
Taxe d'habitation	4 306 000	9.17 x 1.000000 = 9.17 %	394 860
Taxe foncière bâti	2 813 000	18.40 x 1.000000 = 18.40 %	517 592
Taxe foncière non bâti	21 600	79.00 x 1.000000 = 79 %	17 064
			<b>929 516</b>

Adopté à l'unanimité.

### ➤ Vote du budget primitif – Année 2015

Après s'être fait présenté le projet de budget 2015 en fonctionnement et en investissement, les dépenses d'équipements projetées et les subventions aux associations Lignanaises, après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget proposé pour l'exercice 2015 (cf. document joint).

## 2. Fonction publique territoriale

### ➤ Tableau des effectifs des emplois communaux – Modification n° 20 – Création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principale 2<sup>ème</sup> classe

Afin d'organiser les services municipaux et plus particulièrement le service de la médiathèque, Monsieur le Maire propose, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, la création de 2 postes d'adjoint du patrimoine principal, 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

CONSIDERANT nécessaire la création des postes susvisés, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de créer, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015, 2 postes d'adjoint du patrimoine principal, 2<sup>ème</sup> classe à temps complet. Voté à l'unanimité.

### 3. Institutions et vie politique

#### ➤ Election d'un représentant du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale suite à démission

M. le Maire informe le conseil municipal que M. Gérard JEANNIN, conseiller municipal et membre du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S), a fait savoir par courrier du 11 mars dernier qu'il ne souhaitait plus s'investir au sein du CCAS.

Le nombre total de membres étant fixé à 10 dont 5 élus au sein du conseil municipal, il sollicite auprès des conseillers municipaux les éventuelles candidatures.

Mme Claudie FERRAND, conseillère municipale, présente sa candidature.

Le conseil municipal procède à l'élection du délégué et proclame élue à l'unanimité au conseil d'administration du CCAS Mme Claudie FERRAND.

### 4. Domaine de compétences par thème : culturel

#### ➤ Convention d'accueil d'intervenant – Médiathèque «Albertine SARRAZIN » - Conférence

M. le Maire rend compte au conseil municipal que du 4 au 18 avril 2015 la médiathèque organise des animations autour de la thématique du Loup.

M. Sylvain MACCHI, responsable zootechnique du parc animalier « Les Loups du Gévaudan » se propose d'assurer une conférence afin de faire découvrir cet animal peu connu du grand public.

A cet effet, M. le Maire soumet au conseil municipal une convention d'accueil précisant, outre les modalités pratiques de son intervention, sa rémunération et la prise en charge des frais inhérents à sa prestation et lui demande de se prononcer.

Vu le programme d'animations mis en œuvre par la médiathèque, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'accueil proposée, dit que M. MACCHI percevra une rémunération de 150 € nets, bénéficiera d'un repas froid et du remboursement des frais de déplacement pour un montant de 131,20 €, que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2015 et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Voté à l'unanimité.

#### ➤ Convention d'accueil d'intervenant – Les Maïerolles

M. le Maire rend compte au conseil municipal que le thème retenu pour la fête des Maïerolles qui se déroulera le samedi 30 mai prochain au square Paul ROQUE est celui de « La Liberté ».

Mme Aurore FERNANDES, auteure, propose d'animer un atelier lecture et une table ronde autour du thème retenu.

A cet effet, M. le Maire soumet au conseil municipal une convention d'accueil précisant, outre les modalités pratiques de son intervention, sa rémunération et la prise en charge des frais inhérents à sa prestation et lui demande de se prononcer.

Vu le programme d'animations mis en œuvre pour les Maïerolles, le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve la convention d'accueil proposée, dit que Mme Aurore FERNANDES percevra une rémunération de 100 € nets au titre de droits d'auteure et bénéficiera d'un repas, que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2015<sup>e</sup> et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire. Voté à l'unanimité.

### 5. Questions diverses

⇒ **M. VOISIN** rappelle les problèmes de réception Internet que rencontrent encore bon nombre de Lignanais, malgré les travaux réalisés par la CABM en 2011 (réseau « La fibre du sud »).

M. le Maire répond que l'opérateur ORANGE qui a commencé à déployer en 2013 son réseau fibre optique à l'abonné sur Béziers va progressivement couvrir les autres communes de la CABM. Après concertation avec les services de la CABM, ORANGE propose de débiter le déploiement sur les communes de Boujan, Corneilhan et Lignan du fait de leur faible taux de couverture haut débit. Les études devraient démarrer en 2015 et les travaux seraient mis en œuvre progressivement de fin 2016 à 2018.

Compte tenu de l'importance de ce dossier, M. VOISIN propose qu'une commission communale soit créée.

⇒ **M. GUILHEM** suggère que, l'an prochain, le projet de budget soit préalablement présenté voire voté par le conseil municipal avant une présentation en réunion publique.

M. le Maire en prend note de ces suggestions.

Séance levée à 19 h 25.